

**Équipement spécial supplémentaire,
modifications,
renseignements relatifs aux examens
pour chargeuses à godet**

13 Equipement spécial supplémentaire, modifications, renseignements relatifs aux examens

13.1 Equipement supplémentaire

13.1.1 Description (chapitre 4)

13.1.1.1 Protection contre rupture

Les vérins de levage/descente et de basculement sont dotés, du côté de fond, d'une valve de protection c/ rupture de conduites. En cas de rupture d'un tube et/ou flexible au mécanisme de levage et/ou de basculement, les mouvements du bras de godet ou des tiges du mécanisme de basculement sont bloqués jusqu'au dépannage.



ATTENTION

Quand la suspension du mécanisme de levage/descente est en service, la valve de protection ne fonctionne pas.

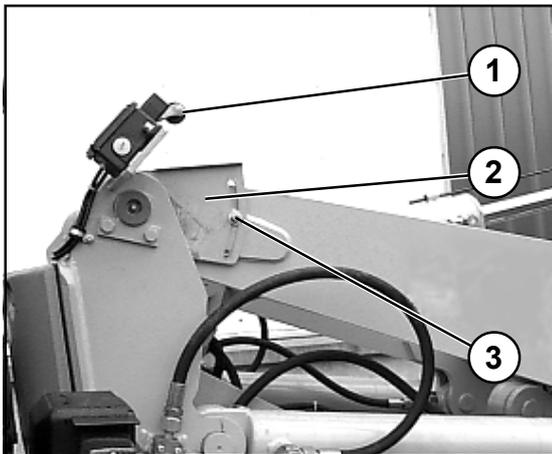


Figure 13-1

13.1.1.2 Limitation de la hauteur de levage

Au lieu de jonction ensemble godet / support tournant est monté un dispositif permettant de limiter la hauteur maximale de levage.

Ajustage :

- (1) Soulever le bras de godet jusqu'à la hauteur de levage souhaitée.
- (2) Arrêter le moteur, fermer les robinets à boisseau sphérique p/l'hydraulique travail /suppl. (1-2/flèches).
- (3) Desserrer la vis à tête hexagonale (SW 10) (13-1/3) de la coulisse de commutation (13-1/2) et tourner cette dernière contre le BP à rouleau (13-1/1) jusqu'à la constatation d'un bruit sensible de commutation.
- (4) Serrer à fond la vis de la coulisse de commutation.



DANGER

Avant de commencer les travaux en utilisant la limitation de la hauteur de levage, contrôler son bon fonctionnement. De plus, vérifier visuellement son bon fonctionnement au cours des travaux à partir du siège du conducteur.

13.1.1.3 Indicateur d'intervalle de service (4-8/30)

L'indicateur d'intervalle de service s'allume :

pour la première fois après	50 heures,
puis, toutes les	500 heures.

13.2 Modifications